

CONSEIL COMMUNAUTAIRE D'INSTALLATION CCTNP PROCES-VERBAL

du jeudi 9 avril 2026 à 18 heures 00

À l'Espace culturel de Doullens

Le 9 avril 2026 à 18h10 se sont réunis à l'Espace culturel de Doullens et sous la présidence de Madame Christelle HIVER, après avoir été légalement convoqués le 2 avril 2026, les 93 membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Territoire Nord Picardie.

ORDRE DU JOUR Réunion du Conseil communautaire du 9 avril 2026

| | |
|--|----------|
| ▶ INSTALLATION DE L'ASSEMBLEE | 4 |
| ▶ ELECTION DU PRESIDENT / DE LA PRESIDENTE DE LA CCTNP | 5 |
| 1. Présidence de l'assemblée | 5 |
| 2. Constitution du bureau de vote | 5 |
| 3. Présentation des modalités du scrutin..... | 5 |
| 4. Résultats du scrutin..... | 6 |
| 5. Proclamation de l'élection du Président..... | 6 |
| DETERMINATION DU NOMBRE DE VICE-PRESIDENT(E)S..... | 6 |
| ▶ ELECTION DES VICE-PRESIDENT(E)S | 7 |
| 6. Élection du premier Vice-président..... | 7 |
| 7. Élection du deuxième Vice-président | 8 |
| 8. Élection du troisième Vice-président | 8 |
| 9. Élection du quatrième Vice-président | 9 |
| 10. Élection du cinquième Vice-président | 9 |
| 11. Élection du sixième Vice-président | 10 |
| 12. Élection du septième Vice-président | 11 |
| 13. Élection du huitième Vice-président..... | 11 |
| 14. Élection du neuvième Vice-président | 12 |
| 15. Élection du dixième Vice-président..... | 13 |
| ▶ DETERMINATION DU NOMBRE DE SIEGES AU BUREAU COMMUNAUTAIRE..... | 14 |
| ▶ ELECTION DES MEMBRES DU BUREAU COMMUNAUTAIRE | 14 |
| 16. Élection du premier membre du Bureau communautaire..... | 14 |
| 17. Élection du deuxième membre du Bureau communautaire..... | 15 |
| 18. Élection du troisième membre du Bureau communautaire | 15 |
| 19. Élection du quatrième membre du Bureau communautaire..... | 16 |
| 20. Élection du cinquième membre du Bureau communautaire..... | 17 |
| 21. Élection du sixième membre du Bureau communautaire..... | 17 |
| 22. Élection du septième membre du Bureau communautaire..... | 18 |
| 23. Élection du huitième membre du Bureau communautaire | 18 |
| 24. Élection du neuvième membre du Bureau communautaire..... | 19 |

| | |
|---|-----------|
| 25. Élection du dixième membre du Bureau communautaire | 20 |
| 26. Élection du onzième membre du Bureau communautaire | 20 |
| 27. Élection du douzième membre du Bureau communautaire..... | 21 |
| 28. Présentation de la Charte de l'élu local | 22 |
| ▶ DELEGATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE A LA PRESIDENTE..... | 24 |
| ▶ DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU BUREAU COMMUNAUTAIRE..... | 25 |
| ▶ PROCEDURE ADMINSTRATIVE | 25 |
| 29. Approbation des procès-verbaux du 29 janvier et du 5 mars 2026..... | 25 |
| ▶ INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES | 25 |

► Installation de l'Assemblée

Conformément aux dispositions de l'article L. 5211-2 du CGCT, les dispositions du chapitre II du titre II du livre Ier de la deuxième partie relatives au maire et aux adjoints sont applicables au président et aux membres du bureau des établissements publics de coopération intercommunale, en tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions du titre V de ce code.

La séance est ouverte à 18h10 sous la présidence de Madame Christelle HIVER, Présidente sortante de la Communauté de communes du Territoire Nord Picardie, qui déclare les membres du conseil communautaire cités ci-après (présents et absents) installés dans leurs fonctions.

Madame Clémence ROUSSEAU (NAOURS) est désignée en qualité de secrétaire par le conseil communautaire (art. L. 2121-15 du CGCT).

| | |
|--|--------------|
| TITULAIRES PRÉSENTS | 88/93 |
| Agenville : CARPENTIER François ; Autheux : DESPLANQUE Régis ; Authieule : LEGAULT Frédéric ; Barly : BOUCHEZ Jean-Louis ; Béalcourt : SPANNEUT Séverine ; Beaucourt-sur-l'Hallue : FRANÇOIS Didier ; Beaumontz : MAGNIER Jean-Michel ; Beauquesne : DURIEUX François ; Beauquesne : DIEPPE Anne-Sophie ; Beauquesne : CAPRON Vincent ; Beauval : THUILLIER-RABOUILLE Agnès ; Beauval : ROUCOU Anthony ; Beauval : POIRÉ Valérie ; Beauval : DEGOUY Philippe ; Béhencourt : PLAISANT Philippe ; Bernâtre : LEJEUNE Raphael ; Bernaville : LECLERCQ Christelle ; Bernaville : POULAIN Raphaël ; Berneuil : FLAHAUT Francis ; Boisbergues : OSSART Christophe ; Bonneville : PETIT Emmanuel ; Bouquemaison : DEVILLERS Brigitte ; Bréwillers : DEBONNE Vanessa ; Candas : GREF Evelyne ; Candas : PRESSE Christophe ; Coisy : PECQUERY Florent ; Contay : VIAS Sophie ; Conteville : MARQUANT Vincent ; Domesmont : BAZIN Joël ; Domléger-Longvillers : LEFEVRE Gérard ; Doullens : GAIOLFATTO Enzo ; Doullens : DAMBRAIN Sonia ; Doullens : DELESTRÉ Fanny ; Doullens : MORIN Loïc ; Doullens : MAQUET Claude ; Doullens : HIVER Christelle ; Doullens : NAUWYNCK Laurent ; Doullens : MALLART Murielle ; Doullens : PIOT Pascal ; Doullens : DELPORTE Hélène ; Doullens : CRAPOULET Dorothée ; Doullens : TABART Thierry ; Doullens : DESCURE Patricia ; Epécamps : CAHON Dimitri ; Fieffes-Montrelet : VARLET Xavier ; Fienvillers : ROUSSEL Alain ; Flesselles : OULD Rayan ; Flesselles : HAYE Sophie ; Flesselles : MOUILLARD Aurélien ; Flesselles : DUPONT Sophie ; Fréchencourt : BOUCHER Jonathan ; Frohen-sur-Authie : DUPUIS Benoit ; Gézaincourt : BOTTE Martine ; Gorges : DELATTRE Guy ; Grouches-Luchuel : PETIT Francis ; Hem-Hardinval : ROUSSEL Eric ; Heuzecourt : MICHILSEN Jean-Paul ; Hiermont : DUREUIL Patrick ; Humbercourt : LAGNIEZ Michaël ; La Vicogne : GALLET David ; Le Meillard : CARDON Jean-Pierre ; Lucheux : DUHAUTOY Michel ; Maizicourt : SEPTIER Antoine ; Mézerolles : DELANNOY Guy ; Mirvaux : CORSYN Camille ; Molliens-au-Bois : EUGER Céline ; Montigny-les-Jongleurs : LECLERCQ Julien ; Montigny-sur-l'Hallue : MUNIER Dominique ; Naours : MACHU Emmanuel ; Naours : ROUSSEAU Clémence ; Neuville : DOAL José ; Occoches : DUFOSE Dominique ; Outrebois : CARON Jérôme ; Pierregot : DUPONT Loïc ; Prouville : GUILLOT Frederic ; Rainneville : MASSET Jacques ; Rainneville : MASCRET Séverine ; Remaisnil : NIQUET Catherine ; Rubempré : KOWAL Christian ; Saint-Acheul : FEUTREL Olivier ; Saint-Gratien : MASSIAS Bruno ; Talmas : BLOCKLET Patrick ; Talmas : OUTREQUIN Karine ; Terramesnil : BOUVET Thierry ; Villers-Bocage : THUILLIER Jacques ; Villers-Bocage : DOMONT Anne-Sophie ; Villers-Bocage : NORMAND Xavier ; Wargnies : DIMOFF Claude | |
| TITULAIRES ABSENTS REPRÉSENTÉS PAR LEUR SUPPLÉANT | 2/93 |
| Bavelincourt : JUELLE Alain représenté par VALENGIN François-Xavier ; Vadencourt : BATICLE Benjamin représenté par CONTARD Dimitri | |
| POUVOIRS AUX TITULAIRES OU AUX SUPPLÉANTS PRÉSENTS | 2/93 |
| Doullens : CUVILLIER Clément donne pouvoir à PIOT Pascal ; Montonvillers : PERRARD Marc donne pouvoir GALLET David | |
| ABSENTS / EXCUSÉ(E)S | 1/93 |
| Flesselles : ROZMIAREK Sylvie | |
| SECRÉTAIRE DE SÉANCE : ROUSSEAU Clémence (Naours) | |
| NOMBRE DE VOIX EXPRIMÉES | 92/93 |

La commune de LONGUEVILLE n'a pas de délégué communautaire.

► Election du Président / de la Présidente de la CCTNP

1. Présidence de l'assemblée

Madame Christelle HIVER demande au doyen de l'assemblée, Monsieur Guy DELATTRE (GORGES) de bien vouloir lui succéder comme Président de séance.

Monsieur Guy DELATTRE, en sa qualité de doyen d'âge des membres présents du conseil communautaire, prend la présidence de l'assemblée (art. L. 2122-8 du CGCT). Il procède à l'appel nominal des membres du conseil, dénombre 90 conseillers présents et constate que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT est remplie.

Le Président de séance rappelle que par délibération 2026-C011 en date du 5 mars 2026, le Conseil communautaire, à approuver la mise en place du vote électronique pour les instances communautaires.

Il annonce que les élections de ce jour se feront, comme chaque point à l'ordre du jour avec les boîtiers électroniques et que ce système garantit le caractère secret du vote et la sincérité du scrutin.

Il invite ensuite le conseil communautaire à procéder à l'élection du président. Il rappelle qu'en application de l'article L. 5211-10 du CGCT, le président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil communautaire.

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.
En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

2. Constitution du bureau de vote

Le conseil communautaire désigne deux assesseurs :

- Monsieur Enzo GAÏOFATTO (DOULLENS)
- Monsieur Rayan OULD (FLESSELLES)

3. Présentation des modalités du scrutin

Chaque conseiller communautaire, prend possession de son boîtier de vote personnel. S'il est détenteur d'un pouvoir, un second boîtier lui a été remis. Un numéro a été affecté à chaque conseiller communautaire dont la liste a été distribuée à chaque conseiller communautaire présents. Le président laisse la parole à Yannick VADUREL, Chef du service système d'information et de communication au sein de la CCTNP. Ce dernier indique la marche à suivre aux élus et les invite à procéder à un vote électronique TEST.

A l'issue de ce vote TEST, le Président de séance demande aux candidats à la Présidence de la Communauté de communes du Territoire Nord Picardie de se faire connaître :

M. Delattre propose la candidature de Madame Christelle HIVER qui confirme être candidate.
Pas d'autre candidat.

Madame HIVER (DOULLENS) réalise son discours de candidature. Elle présente son profil personnel et son parcours professionnel. Elle conclut son intervention en exposant les projets qu'elle souhaite porter au sein de la CCTNP.

Le Président de séance remercie Madame HIVER et propose aux assesseurs de passer aux votes.

4. Résultats du scrutin

Le vote électronique à bulletin secret est ouvert à 18h51

| | |
|---|----|
| a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : | 0 |
| b. Nombre de votants : | 92 |
| c. Nombre de VOTES blancs / NULS | 5 |
| d. Nombre de suffrages exprimés : | 87 |
| e. Majorité absolue : | 44 |

| NOM DES CANDIDATS | NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS | |
|------------------------------|-----------------------------|---------------------|
| | En chiffres | En toutes lettres |
| Christelle HIVER (DOULLENS) | 84 | Quatre-vingt quatre |
| Jacques MASSET (RAINNEVILLE) | 2 | Deux |
| Fanny DELESTRÉ (DOULLENS) | 1 | Un |

5. Proclamation de l'élection du Président

Madame Christelle HIVER est proclamée Présidente et est immédiatement installée.

Détermination du nombre de Vice-président(e)s

Sous la Présidence de Madame Christelle HIVER, le Conseil communautaire est invité à déterminer le nombre de Vice-présidents.

Madame la Présidente indique qu'en vertu de l'article L.5211-10 du CGCT, le nombre des vice-présidents est librement déterminé par l'organe délibérant sans que ce nombre puisse être supérieur à 20%, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant ni excéder quinze vice-présidents.

Si en application de cette dernière règle le nombre de Vice-présidents est fixé à moins de quatre, ce nombre peut toutefois être porté à quatre.

Il est rappelé que l'organe délibérant peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de vice-présidents supérieur à 20% de l'effectif, sans pouvoir dépasser 30 % de son propre effectif et le nombre de quinze ou, s'il s'agit d'une métropole, de vingt.

Madame la Présidente rappelle qu'en application des délibérations antérieures, l'établissement disposait, à ce jour, de 9 Vice-présidents et que ce nombre peut être porté à quinze maximum selon l'article L.5211-10 du CGCT.

Madame la Présidente propose de fixer à 10 le nombre de vice-présidents

Le vote électronique à bulletin secret est ouvert à 19h00

| | |
|---------------------------|----|
| a. Nombre de votes POUR | 81 |
| b. Nombre de votes CONTRE | 5 |
| c. Nombre d'ABSTENTION | 6 |

Au vu de ces éléments, le conseil communautaire fixe à 10 le nombre des Vice-présidents du conseil.

Madame la Présidente précise que le travail réalisé en amont avec les Vice-présidents a permis de définir que chaque ancien territoire avait sa propre typologie et que par conséquent, une représentation proportionnelle devrait être envisagée.

Ainsi, l'idéal serait de désigner 4 VP pour le Bocage Hallue, 4 pour le Doullennais et 2 pour le Bernavillois.

Madame la Présidente propose une suspension de séance afin de permettre à l'ensemble du conseil communautaire de se regrouper par territoire afin d'échanger sur les candidats potentiels susceptibles de les représenter. Trois espaces sont définis.

La séance est suspendue à 19h10

Reprise de la séance à 19h24

Madame la Présidente propose de passer aux votes.

► Election des Vice-président(e)s

Sous la présidence de Madame Christelle HIVER, le conseil communautaire est invité à procéder à l'élection des vice-présidents.

Il est rappelé que les vice-présidents sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 5211-10 du CGCT).

6. Élection du premier Vice-président

Madame la Présidente propose comme candidat au poste de **premier Vice-président**, Monsieur Jacques MASSET, qui occupait ce poste au mandat précédent.

Pas d'autre candidat.

Monsieur Jacques MASSET réalise son discours de candidature.

Madame la Présidente propose de passer aux votes.

Résultats du premier tour de scrutin

Le vote électronique à bulletin secret est ouvert à 19H34

| | |
|---|----|
| a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : | 0 |
| b. Nombre de votants : | 92 |
| c. Nombre de VOTES blancs / NULS | 6 |
| d. Nombre de suffrages exprimés : | 86 |
| e. Majorité absolue : | 44 |

| NOM DES CANDIDATS | NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS | |
|------------------------------|-----------------------------|-------------------|
| | En chiffres | En toutes lettres |
| Jacques MASSET (RAINNEVILLE) | 86 | Quatre-vingt six |

Proclamation de l'élection du premier Vice-président

Monsieur Jacques MASSET (RAINNEVILLE) est proclamé **premier Vice-président** et est immédiatement installé.

7. Élection du deuxième Vice-président

Madame la Présidente propose comme candidat au poste de **deuxième Vice-président** Monsieur Francis PETIT (GROUCHES-LUCHUEL).

Pas d'autre candidat.

Monsieur Francis PETIT réalise son discours de candidature.

Madame la Présidente propose de passer aux votes.

Résultats du premier tour de scrutin

Le vote électronique à bulletin secret est ouvert à 19h39

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants : 92
- c. Nombre de VOTES blancs / NULS 5
- d. Nombre de suffrages exprimés : 87
- e. Majorité absolue : 44

| NOM DES CANDIDATS | NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS | |
|----------------------------------|-----------------------------|-------------------|
| | En chiffres | En toutes lettres |
| Francis PETIT (GROUCHES-LUCHUEL) | 87 | Quatre-vingt sept |

Proclamation de l'élection du deuxième Vice-président

Monsieur Francis PETIT est proclamé **deuxième Vice-président** et est immédiatement installé.

8. Élection du troisième Vice-président

Madame la Présidente propose comme candidat au poste de **troisième Vice-président** Raphaël LEJEUNE (BERNÂTRE).

Pas d'autre candidat.

Monsieur Raphaël LEJEUNE réalise son discours de candidature.

Madame la Présidente propose de passer aux votes

Résultats du premier tour de scrutin

Le vote électronique à bulletin secret est ouvert à 19h45

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants : 92
- c. Nombre de VOTES blancs / NULS 7
- d. Nombre de suffrages exprimés : 85
- e. Majorité absolue : 43

| NOM DES CANDIDATS | NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS | |
|---------------------------------|-----------------------------|---------------------|
| | En chiffres | En toutes lettres |
| LEJEUNE Raphaël (BERNÂTRE) | 84 | Quatre-vingt quatre |
| VARLET Xavier (FIEFFE-MONTRLET) | 1 | Un |

Proclamation de l'élection du troisième Vice-président

Monsieur Raphaël LEJEUNE (BERNÂTRE) est proclamé **troisième Vice-président** et est immédiatement installé.

9. Élection du quatrième Vice-président

Madame la Présidente propose comme candidat au poste de **quatrième Vice-président** Madame Anne-Sophie DOMONT (VILLERS-BOCAGE)
Madame Fanny DELESTRÉ (DOULLENS) est également candidate.

Madame Fanny DELESTRÉ et Madame Anne-Sophie DOMONT réalisent leur discours de candidature.

Madame la Présidente propose de passer aux votes.

Résultats du premier tour de scrutin

Le vote électronique à bulletin secret est ouvert à 19h55

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants : 92
- c. Nombre de VOTES blancs / NULS 3
- d. Nombre de suffrages exprimés : 89
- e. Majorité absolue : 45

| NOM DES CANDIDATS | NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS | |
|-------------------------------------|-----------------------------|-------------------|
| | En chiffres | En toutes lettres |
| DELESTRÉ Fanny (DOULLENS) | 41 | Quarante et un |
| DOMONT Anne-Sophie (VILLERS-BOCAGE) | 45 | Quarante cinq |
| CARPENTIER François (AGENVILLE) | 1 | Un |
| DESPLANQUE Régis (AUTHEUX) | 1 | Un |
| BOUCHEZ Jean-Louis (BARLY) | 1 | Un |

Proclamation de l'élection du quatrième Vice-président

Madame Anne-Sophie DOMONT est proclamée **quatrième Vice-présidente** et est immédiatement installée.

10. Élection du cinquième Vice-président

Madame la Présidente propose comme candidat au poste de **cinquième Vice-président** Monsieur François DURIEUX (BEAUQUESNE)
Pas d'autre candidat.

Monsieur François DURIEUX réalise son discours de candidature.

Madame la Présidente propose de passer aux votes.

Résultats du premier tour de scrutin

Le vote électronique à bulletin secret est ouvert à 20h03

| | |
|---|----|
| a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : | 2 |
| b. Nombre de votants : | 92 |
| c. Nombre de VOTES blancs / NULS | 11 |
| d. Nombre de suffrages exprimés : | 79 |
| e. Majorité absolue : | 40 |

| NOM DES CANDIDATS | NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS | |
|-------------------------------|-----------------------------|-------------------|
| | En chiffres | En toutes lettres |
| DURIEUX François (BEAUQUESNE) | 77 | Soixante-dix sept |
| DELESTRÉ Fanny (DOULLENS)° | 1 | Un |
| BOTTE Martine (GEZAINCOURT) | 1 | Un |

Proclamation de l'élection du cinquième Vice-président

Monsieur François DURIEUX est proclamé **cinquième Vice-président** et est immédiatement installé.

11. Élection du sixième Vice-président

Madame la Présidente propose comme candidat au poste de **sixième Vice-président** Madame Christelle LECLERCQ (BERNAVILLE)

Madame Fanny DELESTRÉ est également candidate.

Madame Christelle LECLERCQ et Madame Fanny DELESTRÉ réalisent leur discours de candidature.

Madame la Présidente propose de passer aux votes

Résultats du premier tour de scrutin

Le vote électronique à bulletin secret est ouvert à 20h09

| | |
|---|----|
| a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : | 0 |
| b. Nombre de votants : | 92 |
| c. Nombre de VOTES blancs / NULS | 3 |
| d. Nombre de suffrages exprimés : | 89 |
| e. Majorité absolue : | 45 |

| NOM DES CANDIDATS | NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS | |
|----------------------------------|-----------------------------|-------------------|
| | En chiffres | En toutes lettres |
| DELESTRÉ Fanny (DOULLENS) | 45 | Quarante cinq |
| LECLERCQ Christelle (BERNAVILLE) | 44 | Quarante quatre |

Proclamation de l'élection du sixième Vice-président

Madame Fanny DELESTRÉ est proclamée **sixième Vice-présidente** et est immédiatement installée.

12. Élection du septième Vice-président

Madame la Présidente propose comme candidat au poste de **septième Vice-président** Patrick BLOCKLET (TALMAS).

Pas d'autre candidat.

Monsieur Patrick BLOCKLET réalise son discours de candidature.

Madame la Présidente propose de passer aux votes.

Résultats du premier tour de scrutin

Le vote électronique à bulletin secret est ouvert à 20h16.

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :
- b. Nombre de votants : **92**
- c. Nombre de VOTES blancs / NULS **7**
- d. Nombre de suffrages exprimés : **85**
- e. Majorité absolue : **43**

| NOM DES CANDIDATS | NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS | |
|-------------------------------|-----------------------------|--------------------|
| | En chiffres | En toutes lettres |
| BLOCKLET Patrick (TALMAS) | 83 | Quatre-vingt trois |
| OULD Rayan (FLESSELLES) | 1 | Un |
| SPANNEUT Séverine (BEALCOURT) | 1 | Un |

Proclamation de l'élection du septième Vice-président

Monsieur Patrick BLOCKLET est proclamé **septième Vice-président** et est immédiatement installé.

13. Élection du huitième Vice-président

Madame la Présidente propose comme candidat au poste de **huitième Vice-président** Monsieur Claude MAQUET (DOULLENS)

Pas d'autre candidat.

Monsieur Claude MAQUET réalise son discours de candidature.

Madame la Présidente propose de passer aux votes.

Résultats du premier tour de scrutin

Le vote électronique à bulletin secret est ouvert à 20h20

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants : 92
- c. Nombre de VOTES blancs / NULS 15
- d. Nombre de suffrages exprimés : 77
- e. Majorité absolue : 39

| NOM DES CANDIDATS | NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS | |
|---------------------------------|-----------------------------|-------------------|
| | En chiffres | En toutes lettres |
| MAQUET Claude (DOULLENS) | 72 | Soixante douze |
| DESPLANQUE Régis (AUTHEUX) | 2 | Deux |
| NAUWYNCK Laurent (DOULLENS) | 1 | Un |
| SPANNEUT Séverine (BEALCOURT) | 1 | Un |
| EUGER Céline (MOLLIENS AU BOIS) | 1 | Un |

Proclamation de l'élection du huitième Vice-président

Monsieur Claude MAQUET est proclamé **huitième Vice-président** et est immédiatement installé.

14. Élection du neuvième Vice-président

Madame la Présidente propose comme candidat au poste de **neuvième Vice-président** Philippe PLAISANT (BEHENCOURT)

Pas d'autre candidat.

Monsieur Philippe PLAISANT réalise son discours de candidature.

Madame la Présidente propose de passer aux votes.

Résultats du premier tour de scrutin

Le vote électronique à bulletin secret est ouvert à 20h23

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :
- b. Nombre de votants : 92
- c. Nombre de VOTES blancs / NULS 8
- d. Nombre de suffrages exprimés : 84
- e. Majorité absolue : 43

| NOM DES CANDIDATS | NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS | |
|---------------------------------|-----------------------------|-------------------|
| | En chiffres | En toutes lettres |
| PLAISANT Philippe (BEHENCOURT) | 74 | Soixante quatorze |
| EUGER Céline (MOLLIENS AU BOIS) | 6 | Six |
| OULD Rayan (FLESSELLES) | 2 | Deux |

| | | |
|-----------------------------|---|----|
| DEGOUY Philippe (BEAUVAL) | 1 | Un |
| BOTTE Martine (GEZAINCOURT) | 1 | Un |

Proclamation de l'élection du neuvième Vice-président

Monsieur Philippe PLAISANT est proclamé **neuvième Vice-président** et est immédiatement installé.

15. Élection du dixième Vice-président

Madame la Présidente propose comme candidat au poste de **dixième Vice-président** Madame Martine BOTTE (GEZAINCOURT).

Pas d'autre candidat.

Madame Martine BOTTE réalise son discours de candidature.

Madame la Présidente propose de passer aux votes.

Le vote électronique à bulletin secret est ouvert à 20h27

| | |
|---|-----------|
| a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : | 0 |
| b. Nombre de votants : | 92 |
| c. Nombre de VOTES blancs / NULS | 15 |
| d. Nombre de suffrages exprimés : | 77 |
| e. Majorité absolue : | 39 |

| NOM DES CANDIDATS | NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS | |
|---------------------------------|-----------------------------|-------------------|
| | En chiffres | En toutes lettres |
| BOTTE Martine (GEZAINCOURT) | 67 | Soixante sept |
| OULD Rayan (FLESSELLES) | 5 | Cinq |
| EUGER Céline (MOLLIENS AU BOIS) | 2 | Deux |
| NAUWYNCK Laurent (DOULLENS) | 1 | Un |
| SPANNEUT Séverine (BEAICOURT) | 1 | Un |
| BOUVET Thierry (TERRAMESNIL) | 1 | Un |

Proclamation de l'élection du dixième Vice-président

Madame Martine BOTTE est proclamée **dixième Vice-présidente** et est immédiatement installée.

► Détermination du nombre de sièges au Bureau communautaire

Les dispositions de l'article L 5211-10 précisent que le Bureau de la Communauté de communes est composé du/de la Président(e), d'un ou plusieurs Vice-président(s) et éventuellement, d'un ou plusieurs autres membres.

Madame la Présidente rappelle qu'en application des délibérations antérieures, le Bureau, à ce jour, est composé :

- De la Présidente
- De 9 Vice-présidents
- Et de 9 autres membres

Madame la Présidente propose de composer le Bureau de :

- La Présidente
- 10 Vice-présidents
- Et 12 autres membres

Le vote électronique à bulletin secret est ouvert à 20h30

| | |
|---------------------------|-----------|
| a. Nombre de votes POUR | 80 |
| b. Nombre de votes CONTRE | 6 |
| c. Nombre d'ABSTENTION | 6 |

Le Bureau communautaire est officiellement constitué de 23 membres (La Présidente, 10 Vice-présidents et 12 membres)

Madame la Présidente propose également une suspension de séance afin de permettre à l'ensemble du conseil communautaire de se regrouper par territoire afin d'échanger sur les candidats potentiels susceptibles de les représenter au sein du Bureau communautaire.

Suspension de séance à 20h32.
Reprise de séance à 21h25

► Election des membres du Bureau communautaire

16. Élection du premier membre du Bureau communautaire

Madame la Présidente rappelle que les membres du bureau, qui ne sont pas Présidente ou Vice-président(e), sont élus selon les mêmes modalités que le Président (art. L. 5211-10 du CGCT).

Madame la Présidente propose de passer au vote des membres du Bureau communautaire. Elle propose aux candidats, au poste de **premier membre du Bureau communautaire**, de se faire connaître.

Monsieur Jean-Michel MAGNIER (BEAUMETZ) est candidat.
Il n'y a pas d'autre candidat.

Madame la Présidente propose de passer aux votes

Résultats du premier tour de scrutin

Le vote électronique à bulletin secret est ouvert à 21h29

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 2
- b. Nombre de votants : 92
- c. Nombre de VOTES blancs / NULS 16
- d. Nombre de suffrages exprimés : 74
- e. Majorité absolue : 38

| NOM DES CANDIDATS | NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS | |
|--------------------------------|-----------------------------|-------------------|
| | En chiffres | En toutes lettres |
| MAGNIER Jean-Michel (BEAUMETZ) | 74 | Soixante quatorze |

Proclamation de l'élection du premier membre du Bureau

Monsieur Jean-Michel MAGNIER est proclamé **premier membre du Bureau** et est immédiatement installé.

17. Élection du deuxième membre du Bureau communautaire

La Présidente propose aux candidats, au poste de **deuxième membre du Bureau communautaire**, de se faire connaître.

Monsieur Dominique DUFOSSÉ (OCCOCHES) est candidat.

Il n'y a pas d'autre candidat.

Résultats du premier tour de scrutin

Le vote électronique à bulletin secret est ouvert à 21h30

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 2
- b. Nombre de votants : 92
- c. Nombre de VOTES blancs / NULS 7
- d. Nombre de suffrages exprimés : 83
- e. Majorité absolue : 42

| NOM DES CANDIDATS | NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS | |
|------------------------------|-----------------------------|--------------------|
| | En chiffres | En toutes lettres |
| Dominique DUFOSSÉ (OCCOCHES) | 83 | Quatre-vingt trois |

Proclamation de l'élection du deuxième membre du Bureau

Monsieur Dominique DUFOSSÉ est proclamé **deuxième membre du Bureau** et est immédiatement installé.

18. Élection du troisième membre du Bureau communautaire

La Présidente propose aux candidats, au poste de **troisième membre du Bureau communautaire**, de se faire connaître.

Monsieur OULD Rayan (FLESSELLES) est candidat.

Il n'y a pas d'autre candidat.

Résultats du premier tour de scrutin

Le vote électronique à bulletin secret est ouvert à 21h32

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants : 92
- c. Nombre de VOTES blancs / NULS 11
- d. Nombre de suffrages exprimés : 81
- e. Majorité absolue : 41

| NOM DES CANDIDATS | NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS | |
|-------------------------|-----------------------------|-------------------|
| | En chiffres | En toutes lettres |
| OULD Rayan (FLESSELLES) | 81 | Quatre-vingt un |

Proclamation de l'élection du troisième membre du Bureau

Monsieur Rayan OULD est proclamé **troisième membre du Bureau** et est immédiatement installé.

19. Élection du quatrième membre du Bureau communautaire

La Présidente propose aux candidats, au poste de **quatrième membre du Bureau communautaire**, de se faire connaître.

Monsieur ROUCOU Anthony (BEAUVVAL) est candidat.

Il n'y a pas d'autre candidat.

Résultats du premier tour de scrutin

Le vote électronique à bulletin secret est ouvert à 21h33

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants : 92
- c. Nombre de VOTES blancs / NULS 11
- d. Nombre de suffrages exprimés : 81
- e. Majorité absolue : 41

| NOM DES CANDIDATS | NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS | |
|---------------------------|-----------------------------|-------------------|
| | En chiffres | En toutes lettres |
| ROUCOU Anthony (BEAUVVAL) | 81 | Quatre vingt un |

Proclamation de l'élection du quatrième membre du Bureau

Monsieur Anthony ROUCOU est proclamé **quatrième membre du Bureau** et est immédiatement installé.

20. Élection du cinquième membre du Bureau communautaire

La Présidente propose aux candidats, au poste de **cinquième membre du Bureau communautaire**, de se faire connaître.

Monsieur ROUSSEL Alain (FIENVILLERS) est candidat.

Il n'y a pas d'autre candidat.

Résultats du premier tour de scrutin

Le vote électronique à bulletin secret est ouvert à 21h34

| | |
|---|----|
| a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : | 1 |
| b. Nombre de votants : | 92 |
| c. Nombre de VOTES blancs / NULS | 7 |
| d. Nombre de suffrages exprimés : | 84 |
| e. Majorité absolue : | 43 |

| NOM DES CANDIDATS | NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS | |
|-----------------------------|-----------------------------|---------------------|
| | En chiffres | En toutes lettres |
| ROUSSEL Alain (FIENVILLERS) | 84 | Quatre vingt quatre |

Proclamation de l'élection du cinquième membre du Bureau

Monsieur Alain ROUSSEL est proclamé **cinquième membre du Bureau** et est immédiatement installé.

21. Élection du sixième membre du Bureau communautaire

La Présidente propose aux candidats, au poste de **sixième membre du Bureau communautaire**, de se faire connaître.

Monsieur CORSYN Camille (MIRVAUX) est candidat.

Madame VIAS Sophie (CONTAY) est également candidate.

Monsieur CORSYN Camille et Madame VIAS Sophie réalisent leurs discours de candidature.

Résultats du premier tour de scrutin

Le vote électronique à bulletin secret est ouvert à 21h38

| | |
|---|----|
| a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : | 1 |
| b. Nombre de votants : | 92 |
| c. Nombre de VOTES blancs / NULS | 2 |
| d. Nombre de suffrages exprimés : | 89 |
| e. Majorité absolue : | 45 |

| NOM DES CANDIDATS | NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS | |
|--------------------------|-----------------------------|-------------------|
| | En chiffres | En toutes lettres |
| CORSYN Camille (MIRVAUX) | 70 | Soixante dix |

| | | |
|--------------------------------|----|----------|
| VIAS Sophie (CONTAY) | 18 | Dix huit |
| MAGNIER Jean-Michel (BEAUMETZ) | 1 | Un |

Proclamation de l'élection du sixième membre du Bureau

Monsieur Camille CORSYN est proclamé **sixième membre du Bureau** et est immédiatement installé.

22. Élection du septième membre du Bureau communautaire

La Présidente propose aux candidats, au poste de **septième membre du Bureau communautaire**, de se faire connaître.

Madame DEBONNE Vanessa (BREVILLERS) est candidate.

Il n'y a pas d'autre candidat.

Résultats du premier tour de scrutin

Le vote électronique à bulletin secret est ouvert à 21h40

| | |
|---|-----------|
| a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : | 3 |
| b. Nombre de votants : | 92 |
| c. Nombre de VOTES blancs / NULS | 4 |
| d. Nombre de suffrages exprimés : | 85 |
| e. Majorité absolue : | 43 |

| NOM DES CANDIDATS | NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS | |
|------------------------------|-----------------------------|---------------------|
| | En chiffres | En toutes lettres |
| DEBONNE Vanessa (BREVILLERS) | 84 | Quatre-vingt quatre |
| BOUCHEZ Jean-Louis (BARLY) | 1 | Un |

Proclamation de l'élection du septième membre du Bureau

Madame Vanessa DEBONNE est proclamée **septième membre du Bureau** et est immédiatement installée.

23. Élection du huitième membre du Bureau communautaire

La Présidente propose aux candidats, au poste de **huitième membre du Bureau communautaire**, de se faire connaître.

Monsieur SEPTIER Antoine (MAIZICOURT) est candidat.

Il n'y a pas d'autre candidat.

Résultats du premier tour de scrutin

Le vote électronique à bulletin secret est ouvert à 21h41

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants : 92
- c. Nombre de VOTES blancs / NULS 7
- d. Nombre de suffrages exprimés : 85
- e. Majorité absolue : 43

| NOM DES CANDIDATS | NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS | |
|---------------------------------|-----------------------------|---------------------|
| | En chiffres | En toutes lettres |
| SEPTIER Antoine (MAIZICOURT) | 84 | Quatre-vingt quatre |
| EUGER Céline (MOLLIENS AU BOIS) | 1 | Un |

Proclamation de l'élection du huitième membre du Bureau

Monsieur Antoine SEPTIER est proclamé huitième membre du Bureau et est immédiatement installé.

24. Élection du neuvième membre du Bureau communautaire

La Présidente propose aux candidats, au poste de neuvième membre du Bureau communautaire, de se faire connaître.

Monsieur FRANCOIS Didier (BEAUCOURT SUR LHALLUE) est candidat.

Madame EUGER Céline (MOLLIENS AU BOIS)

Monsieur FRANCOIS Didier et Madame EUGER Céline réalisent leurs discours de candidature.

Résultats du premier tour de scrutin

Le vote électronique à bulletin secret est ouvert à 21h47

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 1
- b. Nombre de votants : 92
- c. Nombre de VOTES blancs / NULS 2
- d. Nombre de suffrages exprimés : 89
- e. Majorité absolue : 45

| NOM DES CANDIDATS | NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS | |
|---|-----------------------------|-------------------|
| | En chiffres | En toutes lettres |
| FRANCOIS Didier (BEAUCOURT SUR L'HALLUE). | 37 | Trente sept |
| EUGER Céline (MOLLIENS AU BOIS) | 52 | Cinquante deux |

Proclamation de l'élection du neuvième membre du Bureau

Madame Céline EUGER est proclamée neuvième membre du Bureau et est immédiatement installée.

25. Élection du dixième membre du Bureau communautaire

La Présidente propose aux candidats, au poste de **dixième membre du Bureau communautaire**, de se faire connaître.

Monsieur GAÏOFATTO Enzo (DOULLENS) est candidat.

Il n'y a pas d'autre candidat.

Résultats du premier tour de scrutin

Le vote électronique à bulletin secret est ouvert à 21h48

| | |
|---|----|
| a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : | 1 |
| b. Nombre de votants : | 92 |
| c. Nombre de VOTES blancs / NULS | 30 |
| d. Nombre de suffrages exprimés : | 61 |
| e. Majorité absolue : | 31 |

| NOM DES CANDIDATS | NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS | |
|--|-----------------------------|-------------------|
| | En chiffres | En toutes lettres |
| GAÏOFATTO Enzo (DOULLENS) | 57 | Cinquante sept |
| DESPLANQUE Régis (AUTHEUX) | 1 | Un |
| VARLET Xavier (FIEFFES MONTRELET) | 1 | Un |
| EUGER Céline (SMOLLIENS AU BOIS) | 1 | Un |
| FRANCOIS Didier (BEAUCOURT SUR L'HALLUE) | 1 | un |

Proclamation de l'élection du dixième membre du Bureau

Monsieur Enzo GAÏOFATTO est proclamé **dixième membre du Bureau** et est immédiatement installé.

26. Élection du onzième membre du Bureau communautaire

La Présidente propose aux candidats, au poste de **onzième membre du Bureau communautaire**, de se faire connaître.

Monsieur MARQUANT Vincent (CONTEVILLE) est candidat.

Il n'y a pas d'autre candidat.

Résultats du premier tour de scrutin

Le vote électronique à bulletin secret est ouvert à 21h50

| | |
|---|----|
| a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : | 2 |
| b. Nombre de votants : | 92 |
| c. Nombre de VOTES blancs / NULS | 4 |
| d. Nombre de suffrages exprimés : | 86 |
| e. Majorité absolue : | 44 |

| NOM DES CANDIDATS | NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS | |
|----------------------------------|-----------------------------|---------------------|
| | En chiffres | En toutes lettres |
| MARQUANT Vincent (CONTEVILLE) | 84 | Quatre-vingt quatre |
| PETIT Emmanuel (BONNEVILLE) | 1 | Un |
| CARDON Jean-Pierre (LE MEILLARD) | 1 | Un |

Proclamation de l'élection du onzième membre du Bureau

Monsieur Vincent MARQUANT est proclamé **onzième membre du Bureau** et est immédiatement installé.

27. Élection du douzième membre du Bureau communautaire

La Présidente propose aux candidats, au poste de **douzième membre du Bureau communautaire**, de se faire connaître.

Monsieur MASSIAS Bruno (SAINT GRATIEN) est candidat.

Il n'y a pas d'autre candidat

Résultats du premier tour de scrutin

Le vote électronique à bulletin secret est ouvert à 21h51

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 1
- b. Nombre de votants : 92
- c. Nombre de VOTES blancs / NULS 10
- d. Nombre de suffrages exprimés : 81
- e. Majorité absolue : 41

| NOM DES CANDIDATS | NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS | |
|---|-----------------------------|-------------------|
| | En chiffres | En toutes lettres |
| MASSIAS Bruno (SAINT GRATIEN) | 78 | Soixante-dix huit |
| NAUWYNCK Laurent (DOULLENS) | 1 | Un |
| FRANCOIS Dider (BEAUCOURT SUR L'HALLUE) | 1 | Un |
| BOUVET Thierry (TERRAMESNIL) | 1 | Un |

Proclamation de l'élection du douzième membre du Bureau

Monsieur Bruno MASSIAS est proclamé **douzième membre du Bureau** et est immédiatement installé.

28. Présentation de la Charte de l'élu local

Madame la Présidente procède à la lecture de la charte de l'élu local.

*Pour rappel, la Charte de l'élu local est composée des droits et devoirs prévus par les **articles L. 1111-13 et L. 1111-14 du CGCT.***

L'article L. 2121-7 du Code général des collectivités territoriales prévoit que « lors de la première réunion du conseil municipal, immédiatement après l'élection du maire et des adjoints, le maire donne lecture de la charte de l'élu local mentionnée à l'article L. 1111-12.

Le maire remet aux conseillers municipaux une copie de la charte de l'élu local et du chapitre III du présent titre ».

La même obligation pèse, dans notre département, sur les présidents de communautés de communes et communautés d'agglomération.

En application de l'article L. 1111-12 du CGCT, les élus locaux sont les membres des conseils élus au suffrage universel pour administrer librement les collectivités territoriales, dans les conditions prévues par la loi, ainsi que les élus des arrondissements de la Ville de Paris et des communes de Lyon et Marseille. Tout mandat local se distingue d'une activité professionnelle et s'exerce dans des conditions qui lui sont propres. Il se traduit par des droits et des devoirs prévus aux articles L. 1111-13 et L. 1111-14. Ces dispositions constituent la charte de l'élu local.

Article 1

Dans l'exercice de son mandat, l'élu local s'engage à respecter les principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de laïcité ainsi que les lois et les symboles de la République.

Article 2

L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité. Dans ce cadre, il poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.

Article 3

L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts réprimé par la loi. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.

Article 4

L'élu local s'engage à ne pas utiliser à d'autres fins les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions.

Article 5

Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel.

Article 6

L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances dans lesquelles il a été désigné.

Article 7

Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et des décisions pris dans le cadre de ses fonctions.

Article 8

L'élu local déclare, dans un registre tenu par la collectivité territoriale, les dons, avantages et invitations d'une valeur qu'il estime supérieure à 150 euros dont il a bénéficié en raison de son mandat.

Ne sont pas soumis à cette obligation déclarative les cadeaux d'usage et les déplacements effectués à l'invitation des autorités publiques françaises ou dans le cadre d'un autre mandat électif.

Article 9

Les élus locaux peuvent bénéficier du versement d'une indemnité pour l'exercice effectif de leurs fonctions électives et de la prise en charge des frais exposés dans ce cadre, dans les conditions prévues par la loi.

Article 10

Les élus locaux sont affiliés, pour l'exercice de leur mandat, au régime général de la sécurité sociale dans les conditions définies à l'article L. 382-31 du code de la sécurité sociale et à des régimes spéciaux définis par le présent code.

Article 11

Les élus locaux bénéficient, à l'occasion de leurs fonctions, d'une protection organisée par la collectivité territoriale, conformément aux règles fixées par le code pénal, les lois spéciales et le présent code.

Article 12

Le droit à la formation est reconnu aux élus locaux. Il s'exerce dans les conditions fixées par le présent code.

Article 13

Toute personne titulaire d'un mandat local bénéficie, dans des conditions prévues par la loi, de garanties accordées dans l'exercice du mandat et à son issue et permettant notamment de concilier celui-ci avec une activité professionnelle ou la poursuite d'études supérieures.

Article 14

Tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes mentionnés à l'article L. 1111-13 du CGCT. Un décret en Conseil d'Etat détermine les modalités et les critères de désignation des référents déontologues.

► Délégations du Conseil communautaire à la Présidente

Lecture du projet de délibération par le 1er Vice-président, M. Jacques MASSET.

Considérant que les articles L.5211-9 et L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales donnent au Conseil communautaire la possibilité de déléguer au Président / à la Présidente, pour la durée de son mandat, certaines de ses attributions, contribuant au bon fonctionnement de l'administration communautaire.

Il est proposé au Conseil communautaire de déléguer au Président les attributions qui l'autorisent à :

1. Procéder au remplacement du personnel communautaire en cas de congé de maladie,
2. Signer les conventions, contrats et leurs avenants dont les contrats d'assurance,
3. Signer les marchés et leurs avenants,
4. Procéder à la préparation, passation, exécution et règlement des marchés et des accords-cadres de travaux, de fournitures et de service, d'un montant inférieur à 400 000.00€ H.T ainsi que toute décision concernant leurs avenants n'entraînant pas une augmentation du marché de plus de 5%, lorsque les crédits sont inscrits au budget,
5. Signer les certificats, arrêtés d'alignement et autres demandes d'autorisation droit du sol,
6. Exercer le droit de préemption,
7. Aliéner de gré à gré des biens mobiliers jusqu'à 4 600 €,
8. Créer ou modifier les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services communautaires,
9. Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges,
10. Fixer le montant des offres de la collectivité à notifier aux expropriés,
11. Décider des remises gracieuses,
12. Procéder à des acquisitions ou cessions mobilières,
13. Solliciter des subventions,
14. Intenter au nom de la Communauté de communes les actions en justice devant les juridictions administratives, judiciaires (d'instance, d'appel et de cassation), de défendre la Communauté de communes dans les actions intentées contre elle,
15. Fixer la rémunération et régler les honoraires des avocats, notaires...,
16. De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels est impliquée la Communauté de communes et d'encaisser tous les remboursements,

Entendu l'exposé, après en avoir délibéré, le **Conseil communautaire décide à l'unanimité** d'approuver les délégations du Conseil communautaire à la Présidente.

► Délégation du Conseil communautaire au Bureau communautaire

La Présidente propose au Conseil communautaire de déléguer au Bureau l'ensemble des attributions à l'exception des matières décrites à l'article L.5211-10 du CGCT qui sont :

1. Le vote du budget, l'institution et la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances ;
2. L'approbation du Compte Financier Unique (CFU) ;
3. Les dispositions à caractère budgétaire prises à la suite d'une mise en demeure intervenue en l'application de l'article L. 1612- 15 du CGCT (lorsqu'une dépense obligatoire n'a pas été inscrite au budget, ou qu'elle l'a été pour une somme insuffisante) ;
4. Les décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'EPCI ;
5. L'adhésion de l'EPCI à un établissement public ;
6. La délégation de la gestion d'un service public ;
7. Les dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville.

Entendu l'exposé, après en avoir délibéré, le **Conseil communautaire décide à l'unanimité** de déléguer les attributions ci-dessus au Bureau communautaire de la CCTNP à l'exception des matières décrites à l'article L.5211-10 du CGCT.

► PROCEDURE ADMINISTRATIVE

29.Approbation des procès-verbaux du 29 janvier et du 5 mars 2026

Madame la Présidente soumet au vote les procès-verbaux des séances des Conseils communautaires des 29 janvier et 5 mars.

Elle comprend que les nouveaux élus communautaires puissent se trouver « embarrassés » de devoir s'exprimer sur des procès-verbaux de conseil communautaires auxquels ils n'ont pas assisté.

Toutefois, elle tient à rappeler que ces derniers ont été rédigés par la direction générale et validés respectivement par le secrétaire de séance désigné.

Elle comprendrait que des élus s'abstiennent.

Le conseil communautaire approuve à la majorité (5 abstentions) le procès -verbal du 29 janvier 2026.

Le conseil communautaire approuve à la majorité (5 abstentions) le procès -verbal du 5 mars 2026

► INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

L'ordre du jour est épuisé et l'assemblée n'a plus de question.

La séance est levée à 22h12

La Présidente

Christelle HIVER

La secrétaire de séance,

Clémence ROUSSEAU